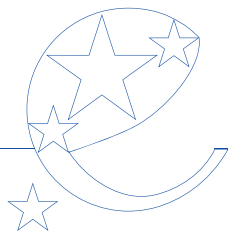


Chapitre 2

Stratégie du programme opérationnel FEDER



Chapitre 2 - Stratégie



Pour la période 2000-2006, l'intervention des fonds structurels (FEDER et FSE) était concentrée sur les territoires en retard de développement. **Cette stratégie de rattrapage menée dans le cadre du programme Objectif 2 laisse place à une stratégie plus offensive en faveur de la compétitivité régionale.**

La stratégie du programme régional « Compétitivité » soutenue par le FEDER a été construite en s'appuyant sur :

- les orientations stratégiques communautaires et nationales pour l'objectif « compétitivité régionale et emploi » d'une part,
- les enjeux régionaux en matière de compétitivité régionale et d'emploi, tels qu'ils émanent du diagnostic et de l'analyse des potentialités du territoire, d'autre part,
- les enseignements des programmes précédents et les résultats de l'évaluation ex ante et environnementale.

Les résultats recherchés sont estimés de manière quantitative ou qualitative afin de constituer un repère pour le pilotage du programme et permettre son ajustement éventuel dans le cadre d'une évaluation en continu. Ce cadre stratégique est constitué, en premier lieu, de la stratégie communautaire issue du Conseil européen de Lisbonne²⁴ de mars 2000 en faveur de la compétitivité et de l'innovation qui vise à faire de l'Europe « l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive du monde ». Les États membres de l'Union Européenne ont convenu, pour la période 2007-2013, d'un objectif minimum de 75% des fonds européens (FEDER et FSE) affectés à des actions relevant des priorités de la stratégie de Lisbonne.

La mise en œuvre de la stratégie déterminée au conseil européen de Göteborg²⁵ en juin 2001 oriente également les priorités des programmes européens vers le développement durable, programmes qui sont, par

ailleurs, soumis à une évaluation de leur impact sur l'environnement.

En effet, les États membres de l'Union Européenne estiment que l'échelon régional est le niveau de proximité pertinent pour relever les nouveaux défis auxquels l'économie européenne est confrontée : la mondialisation, la prépondérance d'une économie et d'une société basées sur la connaissance, ainsi que le développement durable.

Ces nouvelles orientations stratégiques placent donc l'innovation et le développement durable au cœur de ce programme « Compétitivité ».

Ces nouvelles orientations s'accompagnent d'une **suppression du zonage**. L'ensemble du territoire aquitain est désormais éligible au programme opérationnel FEDER. Dans un objectif d'efficacité, la **nécessité de concentrer l'intervention sur un nombre restreint de priorités thématiques** s'en trouve renforcée.

La concentration de l'intervention des fonds européens requiert une réorientation forte dans la sélection des projets par rapport à la génération précédente de programme. En Aquitaine, sur la période 2000-2006, seulement 38% des fonds communautaires de l'objectif 2 ont soutenu des actions fléchées sur la stratégie de Lisbonne pour atteindre l'**objectif minimum de 75% pour l'objectif « compétitivité et emploi » 2007-2013**²⁶.

Les domaines de l'innovation, des technologies de l'information et de la communication et de l'énergie sont les thématiques phares de ce programme, avec pour cible prioritaire les PME.

Ceci constitue un profond changement par rapport à la période de programmation 2000-2006 que chaque acteur du programme, bénéficiaire et gestionnaire, doit intégrer. Élaborée dans une démarche partenariale, la stratégie présentée ci-après a également été conçue avec l'objectif de s'inscrire en complémentarité avec les autres

24. Conseil européen extraordinaire de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, et conseil européen de Bruxelles des 22 et 23 mars 2005.

25. Conseil européen de Göteborg des 15 et 16 juin 2001.

26. Pour la France, il a été décidé que ce minimum devra être atteint au niveau de chaque région.

Les Orientations Stratégiques Communautaires et Nationales

Les Orientations Stratégiques Communautaires

Énoncées pour chaque programmation, elles doivent servir de cadre aux autorités nationales et aux régions afin d'utiliser au mieux l'enveloppe communautaire. Les trois priorités sont les suivantes :

- Augmenter l'attractivité des États, des régions et des villes,
- Encourager l'innovation, l'entreprenariat et la croissance de l'économie de la connaissance,
- Créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

Le Cadre de Référence Stratégique National

Pour chaque programme les autorités françaises constituent un instrument de référence en vue de la préparation de la programmation des fonds. Pour 2007-2013, les 5 priorités en terme de compétitivité régionale et emploi sont :

- Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance,
- Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information,
- Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial,
- Protéger l'environnement et prévenir les risques dans une perspective de développement durable,
- Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques.

programmes opérationnels européens qui seront mis en œuvre en Aquitaine sur la période 2007-2013, notamment le programme opérationnel FSE de l'Objectif compétitivité régionale et emploi, les volets interrégionaux relatifs au massif pyrénéen et au plan Garonne du programme opérationnel FEDER de la région Midi-Pyrénées, le volet régional du programme de développement rural soutenu par le FEADER, les programmes de coopération territoriale européenne ainsi que les actions du fonds européen pour la pêche (FEP ; cf. paragraphe 4 du même chapitre « Une synergie avec les autres programmes européens »). La réflexion a également été guidée par la recherche d'une bonne articulation avec les principaux dispositifs

nationaux et régionaux de développement et d'aménagement du territoire qui seront mis en œuvre sur la même période, en particulier le contrat de projets État-Région (CPER ; cf. Paragraphe 5 du même chapitre « Une coordination avec le contrat de projets État-Région »), le Schéma Régional Aquitain d'aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et le Schéma Régional de Développement Économique (SRDE). Enfin, les enseignements que nous apporte la programmation passée ont été examinés pour ajuster cette stratégie et, dans un objectif de qualité, l'évaluation *ex-ante* et l'évaluation stratégique environnementale ont été étroitement intégrées à la démarche de conception de ce programme.

1. Faire de l'innovation et du développement durable les moteurs de la compétitivité régionale et de l'emploi

Comparativement aux autres régions européennes, et à la situation nationale, le diagnostic présente un constat sans concession. Bien que dotée de fortes potentialités de croissance, l'Aquitaine est confrontée à un risque de décrochage en matière de compétitivité régionale et le relatif maintien de son dynamisme économique s'accompagne de la persistance de déséquilibres structurels.

Le diagnostic fait apparaître un bilan contrasté de la situation régionale sur plusieurs plans :

- Économique avec quelques spécialisations productives liées aux ressources naturelles et à la présence d'importants établissements de groupe mais avec un risque de décrochage des PME en matière d'innovation et une diffusion encore insuffisante des technologies de l'information et de la communication;
- Social avec une attractivité résidentielle, une progression de l'emploi mais avec des tensions sur le marché du travail et un risque d'exclusion à terme d'une partie de la population ;
- Environnemental avec la présence d'un patrimoine naturel riche et de qualité mais soumis à des pressions du tourisme et de l'urbanisme et au risque de changement climatique ;
- Territorial avec la présence d'aménités et de zones attractives mais avec une tendance à un dualisme est-ouest et à la croissance de conflits d'usage principalement en zone littorale.

Dans ce contexte et en cohérence avec les stratégies européennes de Lisbonne et de Göteborg, les deux grands enjeux auxquels l'Aquitaine doit faire face sont :

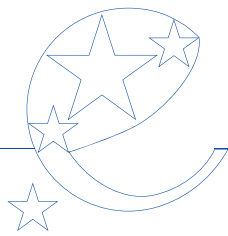
- De renforcer sa compétitivité par l'innovation
- De valoriser ses atouts environnementaux par le développement durable

Pour la période 2007-2013, l'Aquitaine soutenue par le FEDER a choisi comme objectif prioritaire du programme de : « **faire de l'innovation et du développement durable les moteurs de la compétitivité régionale et de l'emploi** ».

1.1. Justification de la stratégie vis-à-vis des enjeux régionaux et des priorités communautaires et nationales

Prenant en compte les résultats de l'analyse des forces et faiblesses, la stratégie se concentre sur quelques fortes potentialités régionales à valoriser et prend en compte certaines faiblesses à compenser pouvant constituer un frein à la compétitivité régionale et au développement durable.

Les enjeux retenus sont ceux sur lesquels le Fonds européen de développement régional pourra avoir un réel effet de levier en synergie avec le CPER et les programmes soutenus par les autres fonds européens (FEADER, FSE et FEP).



Chapitre 2 - Stratégie

Dans un souci d'efficacité, la stratégie se décline en quatre axes prioritaires résultant des principaux enjeux identifiés. La mise en œuvre des axes s'appuiera sur 8 « objectifs opérationnels » pour lesquels les actions et les bénéficiaires principalement ciblés sont détaillés (cf. présentation détaillée des axes partie 3).

1^{er} enjeu : renforcer la compétitivité par l'innovation

La compétitivité régionale passe par le renforcement de ses capacités d'innovation. Ce premier enjeu regroupe 56% des crédits du programme régional.

Les deux premiers axes du programme sont consacrés d'une part à « la promotion de l'économie de la connaissance » (axe 1) et d'autre part au « développement des TIC au service de l'économie de la connaissance » (axe 2). Ces axes s'inscrivent clairement dans

l'orientation stratégique communautaire visant à « encourager l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance de l'économie de la connaissance » et dans les trois premières priorités nationales concernant respectivement l'économie de la connaissance, les TIC et les entreprises.

● L'axe 1 : « Promouvoir l'économie de la connaissance » est doté de 175 M€ de FEDER soit 44,5% des crédits du programme.

Cet axe est dédié dans le cadre d'un premier objectif opérationnel au **développement de la recherche appliquée et à la valorisation de ses résultats** et vise dans le cadre d'un deuxième objectif à « **faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises** ». Les principales problématiques prises en compte, les enjeux de développement retenus pour y répondre et les résultats attendus pour cet axe sont les suivants :

Problématiques identifiées	Enjeux de développement retenus	Principaux résultats attendus
Objectif 1.1 : Développer la recherche appliquée et valoriser ses résultats		
<ul style="list-style-type: none"> • Quelques pôles d'excellence de recherche publique et de structures privées ayant une visibilité mondiale. • Faiblesse des dépenses en R&D et des coopérations public/privé. • Retard en matière d'infrastructures de recherche de taille critique • Un système peu visible pour les entreprises • Quelques spécialisations reconnues internationalement en enseignement supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer, développer et structurer la recherche dans les domaines scientifiques et technologiques clés • Développer la valorisation des résultats de la recherche et les collaborations entre la recherche publique et les acteurs économiques • Consolider les structures d'interface technologique • Valoriser les métiers scientifiques et diffuser la recherche auprès du grand public • Renforcer la recherche collective privée et publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation significative du niveau de dépenses et d'effectifs en recherche et développement tant dans le secteur privé que public • Une meilleure participation des entreprises, et des structures de RDT aux projets de recherche transnationaux
Objectif 1.2 : Faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises		
<ul style="list-style-type: none"> • Des spécialisations productives régionales en nombre limité sur les marchés mondiaux • Faible présence à l'international des entreprises • Déficit de grosses PME endogènes et entrepreneuriales » • Des espaces encore disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'innovation dans les secteurs clés pour l'Aquitaine • Accueillir de nouvelles entreprises et faire accéder les entreprises à de nouveaux marchés • Soutenir le développement des entreprises et les aider à atteindre la taille critique • Développer les démarches d'amélioration continue de la compétitivité • Augmenter le taux de participation des PME aux programmes de R&D coopératifs • Favoriser les liens entre les entreprises et les lieux de formation • Gouvernance de l'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance des dépenses de RDT et d'innovation dans les PME • Augmentation du nombre de demandes de brevets aquitains publiés

Effet de levier

L'aide communautaire apportera ici une valeur ajoutée notamment par :

- un effet de levier significatif sur l'investissement régional public et privé en recherche et développement technologique. Il s'agit notamment par l'effort de soutien à ces investissements de conserver la croissance annuelle observée depuis plusieurs années en Aquitaine.
- l'accompagnement de la mise en œuvre d'un plan

d'action et une stratégie d'innovation régionale et augmenter ainsi son attractivité et sa compétitivité. Ainsi, même si l'Aquitaine ne fait pas encore partie du peloton de tête des régions européennes les plus innovantes, elle dispose néanmoins de fortes potentialités dans ce domaine comme le prouve la labellisation de 4 pôles de compétitivité dans les domaines de l'aéronautique, des lasers, du pin maritime du futur et de l'alimentation/santé et l'émergence de quatre autres projets de pôles.

● **L'axe 2 : « Développer les TIC au service de la société de la connaissance »** avec 45 M€. Cet axe mobilise 11,5% de la dotation régionale.

Il vise dans le cadre d'un seul objectif opérationnel à répondre aux problématiques TIC régionales par trois enjeux principaux :

Problématiques	Enjeux de développement	Principaux résultats attendus
Objectif 2.1 : Développer les TIC au service de la société de la connaissance		
<ul style="list-style-type: none"> • Inégalités d'accès et de coût des services par zones géographiques • Faible proportion de PME connectées en haut débit • Forte demande de conseil • Mise en place d'une pré gouvernance dans le cadre du PASI 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les disparités d'accès aux technologies de l'information et de la communication d'usage et de services • Assurer une meilleure appropriation de ces technologies par l'ensemble des acteurs économiques et par la société • Renforcer la gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des écarts existants au niveau de l'accès, des services et des usages des TIC

Effet de levier

La valeur ajoutée communautaire concernant cet axe sera :

- réduire sensiblement les difficultés d'accès aux TIC et amener la région Aquitaine à un niveau comparable à celui des régions européennes.
- comme pour l'axe 1, il s'agira ici également dans ce domaine d'améliorer la gouvernance déjà engagée dans la période précédente.

Les résultats attendus tiennent compte de la progression significative observée ces dernières années en matière de réseaux et d'usages ainsi que la capacité de mobilisation des acteurs notamment dans le cadre du PASI²⁷.

2^e enjeu stratégique : valoriser les atouts environnementaux de l'Aquitaine par le développement durable

Ce deuxième enjeu regroupe 41% des crédits du programme. Deux axes y contribuent : l'axe 3, « valoriser le potentiel énergétique et environnemental de l'Aquitaine » et l'axe 4 « développer durablement

les territoires spécifiques ». Ces axes s'inscrivent plus précisément dans l'orientation stratégique communautaire concernant l'attractivité des régions et villes ainsi que dans les trois dernières priorités nationales concernant le développement territorial, la protection de l'environnement et le développement de modes de transport alternatifs à la route.

● **L'axe 3 : « Valoriser le potentiel énergétique et environnemental de l'Aquitaine »** mobilise 114 M€ FEDER soit 29% des crédits du programme.

Il s'agit dans le cadre d'un premier objectif opérationnel « de relever le défi climatique et énergétique » en répondant aux enjeux d'économie d'énergie, de promotion des énergies renouvelables et de modes de déplacement durable et dans un deuxième objectif opérationnel de « protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine » en améliorant la prise en compte des risques, la valorisation et la protection du patrimoine naturel et de la ressource en eau. Les principales problématiques prises en compte, enjeux retenus pour y répondre et résultats attendus pour cet axe sont les suivants :

Problématiques	Enjeux de développement	Principaux résultats attendus
Objectif 3.1 : Relever le défi climatique et énergétique		
<ul style="list-style-type: none"> • Potentialités ensoleillement, biomasse, Haute Qualité Environnementale et mise en place de filières régionales • Croissance continue de la consommation d'énergie. Inertie facteurs d'émission. • Possibilité de report modal de la route vers la mer et le rail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les économies d'énergies et les énergies renouvelables • Promouvoir de nouveaux modes de déplacements durables 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions de gaz à effet de serre • Augmentation de la production des énergies renouvelables
Objectif 3.2 : Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine		
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt analyse conjointe du risque (aléa) et de son impact socio-économique • Fragilité de certains sites, et adhésion encore limitée aux processus de protection • Croissance de la consommation en eau, fragilité qualitative et quantitative 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la prise en compte du risque technologique et naturel • Valoriser et protéger l'atout environnemental et patrimonial • Protéger la ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité et de la gestion de l'eau • Amélioration de la prévention des risques

Effet de levier

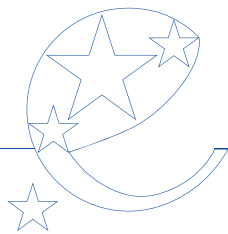
La valeur ajoutée communautaire se traduira notamment par :

- l'augmentation significative de la capacité d'action

régionale dans le domaine environnemental (exemple dans le domaine du plan climat).

- une meilleure prise en compte de l'environnement comme facteur de compétitivité.

27. Pôle Aquitaine pour la société de l'information (à détailler).



Chapitre 2 - Stratégie

L'Aquitaine, région favorisée par la nature, se caractérise par la richesse de son patrimoine et de ses paysages, sa qualité de vie et son lien original avec l'eau. Face au défi que représente le changement climatique, la protection et la valorisation de l'environnement aquitain constituent les conditions du développement de son attractivité et de sa compétitivité.

● **L'axe 4 : « Développer durablement les territoires spécifiques »** mobilise 47 M€ FEDER soit 12% de la dotation. Cet axe comprend trois objectifs opérationnels chacun ciblé sur des territoires à fortes spécificités. Ils visent à **soutenir la gestion intégrée des territoires du littoral aquitain, des quartiers urbains sensibles et des territoires en mutation économique** répondant aux différentes problématiques par les enjeux suivants :

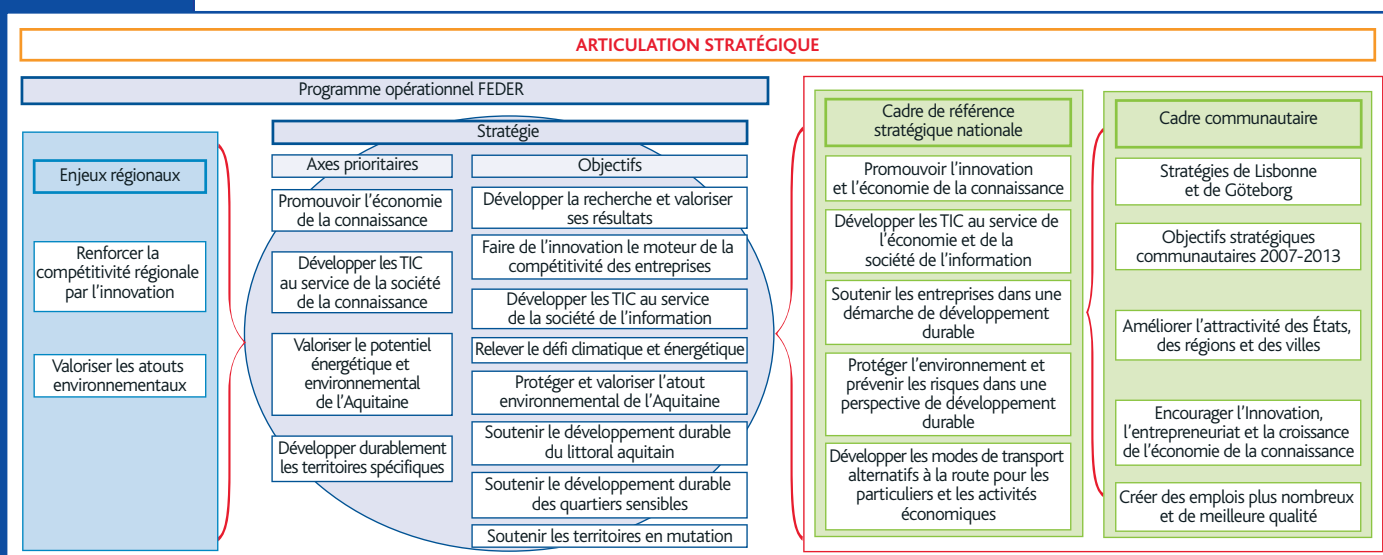
Problématiques identifiées	Enjeux de développement retenus	Principaux résultats attendus
Objectif 4.1 : Soutenir le développement durable du littoral aquitain		
<ul style="list-style-type: none"> • Une économie résidentielle principalement tournée vers les services • Groupement d'Intérêt Public entre l'État, la Région et des trois départements 	<ul style="list-style-type: none"> • Relever le défi économique pour conserver des activités diversifiées sur tout le territoire • Promouvoir une gestion intégrée du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennisation des actions concertées pour le littoral
Objectif 4.2 : Soutenir le développement durable des quartiers sensibles		
<ul style="list-style-type: none"> • Important programme de requalification des quartiers en cours • Prise de conscience de la nécessité de relier ces quartiers au reste de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> • Relever le défi démographique en terme d'habitat et de mixité sociale • Mise en œuvre de projets globaux et cohérents de transformation des quartiers urbains en difficultés • En articulation avec le FSE 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des écarts socio-économiques par rapport aux agglomérations concernées
Objectif 4.3 : Soutenir les territoires en mutation		
<ul style="list-style-type: none"> • Retard et déprise de certaines zones de l'intérieur • Développement en réseau • Innovations territoriales (cf. pôles d'excellence rurale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Relever le défi économique pour conserver des activités diversifiées sur tout le territoire en articulation avec le FEADER • Favoriser la diversification de l'activité économique, le soutien au PME et la relance de l'emploi dans les territoires en mutation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau des acteurs publics et privés (PME)

Effet de levier

L'effet de levier ici sera principalement lié à la mobilisation des acteurs, la concentration des actions sur des territoires ciblés et l'intégration des outils de développement. L'innovation est également une priorité transversale prise en compte pour ces projets de territoire. Les programmes des territoires urbains seront sélectionnés par appel à projets. L'expérience Urban sur la

période précédente sera mise à profit pour optimiser les modalités de gestion de ces programmes intégrés.

● **L'axe 5 : « Assistance technique »** mobilise 11,4M€ soit 3% de la dotation permet d'assurer la gestion et la mise en œuvre du programme et de soutenir les priorités transversales que sont l'innovation, l'égalité des chances, le développement et l'emploi durables.



Le schéma page précédente met en perspective les priorités régionales vis-à-vis des priorités nationales et communautaires.

1.2. Concentration thématique, géographique et financière de la stratégie régionale

Conformément au règlement européen, ce programme répond à l'objectif de concentration thématique, géographique et financière :

- en terme de concentration thématique, le programme FEDER cible son intervention sur un nombre restreint de priorités thématiques que sont l'innovation, les TIC, l'environnement et le développement intégré de trois types de territoires spécifiques. Il contribue fortement à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne (cf. paragraphe 2 ci-après).

- concernant la concentration géographique et financière, le volet territorial qui représente 12% de l'enveloppe FEDER est limité à trois types de territoires spécifiques. De plus, les moyens financiers seront ciblés sur des grands projets structurants pour les territoires, de portée régionale et nationale. Des projets de taille plus modestes pourront être accompagnés dans la mesure où ils s'intègrent dans une démarche de développement durable et global. Enfin, le taux moyen d'intervention du FEDER a été fixé à un niveau plus élevé que celui du programme précédent (31% contre 22% pour 2000-2006) afin d'être suffisamment incitatif pour une meilleure prise en compte des priorités communautaires.

Une prise en compte de territoires spécifiques :

Les priorités du présent programme qui contribuent à l'objectif « compétitivité » sont thématiques.

Dans un souci de développement équilibré de la région, la disparition du zonage permet désormais à l'ensemble du territoire de bénéficier de l'intervention du programme et doit faciliter l'articulation avec les dispositifs d'aménagement régionaux. Néanmoins certains types de territoires donnent lieu à des actions spécifiques (axe 4) :

- **le littoral** parce que ce territoire est stratégique pour la région du fait de son attractivité et de son dynamisme, mais également parce que ce dynamisme peut être source de déséquilibres socio-économiques et environnementaux si une politique volontariste de gestion intégrée des territoires côtiers ne vient pas accompagner et maîtriser le développement. Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) d'aménagement du territoire, dont le principe de création a été

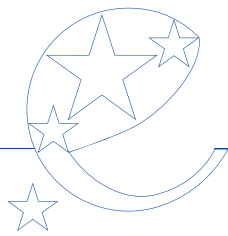
validé par le CIACT du 6 mars 2006, a pour mission essentielle de mettre en œuvre cette gestion intégrée.

- **les quartiers urbains sensibles** : en Aquitaine, les aires urbaines qui concentrent 70% de la population sont aujourd'hui confrontées à une perte de cohésion sociale, conséquence de la présence de quartiers dits « sensibles » où se concentrent les inégalités sociales et économiques et dont l'environnement physique se dégrade. C'est pourquoi la politique de rénovation urbaine, politique prioritaire du gouvernement va concerner près de 9 000 logements dans la région. En vertu de l'article 8 du règlement européen n°1080/2006 relatif au FEDER, le présent programme vise à développer et à soutenir des « stratégies participatives, intégrées et durables » ciblées sur ces quartiers dans le cadre d'appels à projets régionaux.

- **les territoires en mutation** : comme le souligne le diagnostic, un nombre significatif de PME ainsi que certains établissements de taille importante sont confrontés à la concurrence mondiale, à une rentabilité insuffisante, ou à des évolutions technologiques non maîtrisées. Cette réalité nécessite d'anticiper les difficultés auxquelles devront faire face certains bassins d'emploi afin d'assurer un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble de la région. Il s'agit ici de concentrer les fonds FEDER sur la diversification de l'activité économique, le soutien aux PME et la mise en réseau des acteurs locaux, à la fois institutionnels et économiques

Les territoires évoqués ci-dessus sont également fortement incités à faire émerger des projets qui s'inscrivent dans les priorités thématiques de la stratégie de Lisbonne : innovation, TIC, environnement/énergies renouvelables.

Par ailleurs, **les territoires ruraux bénéficient d'un programme spécifique soutenu par le fonds européen agricole de développement rural (FEADER)**. Le volet régional de ce programme de développement rural est doté de 136 M€ de fonds européens. Sur cette enveloppe, un peu plus de 41 M€ sont dédiés au développement local des zones rurales afin principalement de soutenir des actions en faveur des micro entreprises, des services à la population et au tourisme ainsi que de préserver le patrimoine naturel. L'articulation et la complémentarité avec le programme de développement rural sont précisées dans le paragraphe ci-après. Par ailleurs, certaines actions du programme FEDER, concernant l'amélioration des accès TIC, la protection et la valorisation du patrimoine naturel, les aides aux PME, bénéficieront très largement aux zones rurales.



Chapitre 2 - Stratégie

2. Une contribution volontariste à la stratégie européenne de Lisbonne

28. Lignes directrices sur la croissance et l'emploi (2005-2008), objectifs de la stratégie de Lisbonne, recommandations de la commission COM(2005)141.

Une réorientation du FEDER vers les objectifs de l'agenda de Lisbonne :

Le programme décliné dans ce document contribue, de façon volontariste, aux objectifs de la stratégie de Lisbonne en matière de compétitivité économique et d'emploi²⁸ de la manière suivante :

Objectifs de la stratégie de Lisbonne	Contribution du programme opérationnel à cette stratégie
Promouvoir une culture entrepreneuriale	Axe 1
Augmenter et améliorer l'investissement en R&D	Axe 1
Promouvoir et faciliter l'innovation et l'usage des TIC	Axe 2
Encourager l'utilisation « durable » des ressources et renforcer les liens entre protection de l'environnement et croissance	Axe 3 et critères transversaux
Contribuer à renforcer la base industrielle de l'économie	Axe 1
Investir davantage dans le capital humain	Axes 1, 2 et 3

La description détaillée des axes stratégiques permet d'estimer la part des fonds communautaires consacrée aux priorités de Lisbonne à près de 74% pour le FEDER, et à près de 81% pour les deux fonds FEDER et FSE. Selon cette estimation le seuil minimal des 75% à atteindre pour l'ensemble des deux programmes FEDER et FSE de l'objectif « compétitivité régionale et emploi » serait largement atteint au niveau de l'Aquitaine.

Comparativement à la période précédente, cette stratégie implique une véritable réorientation des moyens alloués par le FEDER consistant à :

- Augmenter significativement la capacité d'intervention en faveur de la recherche et du transfert de technologie (+ 50%).
- Maintenir un niveau d'intervention comparable vers les entreprises en ciblant cependant les actions sur l'innovation.
- Tripler les interventions en faveur de la société de l'information.
- Consacrer une part importante (40%) du budget à l'environnement et au développement durable.

Un pari sur la mobilisation des acteurs :

La réussite d'un tel programme requiert une mobilisation des acteurs tant publics que privés, et des acteurs thématiques et territoriaux. Le challenge exige dès le départ du programme de sensibiliser, informer et former les acteurs relais du programme, pour mieux com-

muniquer vers les bénéficiaires potentiels. Ces acteurs ont été largement associés à la conception du programme, ce qui constitue la première étape de cette mobilisation qui doit perdurer sur toute la période de programmation. Le dispositif de mise en œuvre (décrit au 4) est fortement adapté pour répondre à cet objectif, en tirant partie des enseignements de la programmation antérieure (cf. Chapitre 1 – partie 3).

Des outils pour mesurer la réussite de cette stratégie :

À l'échelle de la région, des résultats visibles sont attendus en terme d'amélioration de la compétitivité régionale, de meilleures pratiques de développement et de création importante de nouveaux emplois. Le meilleur positionnement régional en matière d'innovation devrait se traduire notamment par :

- une augmentation significative du niveau de dépenses et d'effectifs en recherche et développement tant dans le secteur privé que public,
- un meilleur niveau d'accès et d'utilisation des TIC.

La contribution aux objectifs de développement durable devrait aboutir notamment à :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la région,
- le développement des énergies renouvelables,
- l'amélioration de la qualité de l'eau.

Par l'ensemble de ses composantes, le programme doit contribuer à la création de nombreux emplois dans les PME (principalement grâce à l'innovation), dans les secteurs de la recherche et du développement technologique, dans celui des services aux entreprises ainsi que dans les métiers liés au développement durable. Il est estimé que le programme devrait générer un peu plus de 1 milliard d'euros d'investissements et contribuer directement à la création d'environ 9 000 emplois²⁹ sur la période.

En termes quantitatifs, le programme FEDER contribuera à l'atteinte en 2015 des objectifs stratégiques décrits dans le tableau ci-contre.

Hypothèses de quantification :

L'Aquitaine bénéficie depuis 4 ans d'une croissance annuelle régulière des dépenses et des effectifs en R& D. L'hypothèse de quantification est basée sur une projection linéaire compte tenu de l'effort de soutien financier dans le domaine de l'innovation.

TIC : l'objectif est fixé en tenant compte des potentialités d'équipements publics d'ici à la fin du programme ainsi que de la mobilisation espérée des entreprises

29. Ce chiffre a été estimé à partir de l'étude détaillée de la contribution à la création d'emploi du programme objectif 2 2000-2006 qui a lui-même potentiellement généré 13 100 emplois (au 23/10/06) pour 1,8 Mds€ d'investissements programmés.

Enjeux stratégiques	Promouvoir l'économie et la société de la connaissance				Développement durable			Création d'emplois
Sources	INSEE Tableau Économique d'Aquitaine (TEA)	Source MENESR- DEPP INSEE Tableau Économique d'Aquitaine (TEA)	INSEE Tableau Économique d'Aquitaine (TEA)	Source AEC, diagnostic de la société d'information 2006, février 2006. PME 5 salariés et plus	Citepa 2004, base 2000	2002 – source observatoire de l'énergie	MENESR-DEPP	
Comparaison France, Europe & autres régions	<ul style="list-style-type: none"> • 2,1% (France 2004) • 2% (Europe 2004) 	En 2002 (France) <ul style="list-style-type: none"> • Secteur public : 152 400 • Entreprises : 191 217 	En 2002 (France) <ul style="list-style-type: none"> • Secteur public : 12 689M€ • Entreprises : 21 839M€ 	<ul style="list-style-type: none"> • PME : 73% (France 2005) • PME : 63% (Europe 2005) • PME : 81% (Finlande 2005) • Ménages : 26% (France 2005) • Ménages : 23% (Europe 2005) • Ménages : 36% (Finlande 2005) 	509 M tonnes équivalent CO2	12,5 M tonnes équivalent pétrole (TEP) soit 9,08%	70% des masses d'eau en risque de non atteinte du bon état	
Valeur de départ Aquitaine	1,6% PIB régional (2004)	En 2004 <ul style="list-style-type: none"> • Secteur public : 5 049 (dont 3 165 chercheurs) • Entreprises : 6 377 (dont 3 055 chercheurs) 	En 2004 <ul style="list-style-type: none"> • Secteur public : 330M€ • Entreprises : 778M€ 	En 2005 <ul style="list-style-type: none"> • PME : 62% • Ménages : 30% • Mairies : 44% 	25,4 M tonnes équivalent CO2, soit 5% des émissions en France hors puits (2004)	9,74% toutes énergies de la production énergétique issue des énergies renouvelables (2002)	70% des masses d'eau en risque de non atteinte du bon état	Près de 12 000 emplois sur l'objectif 2 2000- 2006
Objectifs à atteindre	2,5% du PIB régional en 2015 2% en 2010	En 2015 <ul style="list-style-type: none"> • Secteur public : 6 200 • Entreprises : 7 000 	En 2010 / En 2015 <ul style="list-style-type: none"> • secteur public : 400 M€ / 500 M€ • secteur privé : 900 M€ / 1150 M€ 	En 2010 / En 2015 <ul style="list-style-type: none"> • PME : >76% / >90%, • Ménages : >45% / >66% • Mairies >65% / 100% 	En 2015 : < 5% des émissions nationales	En 2010 / En 2015 Part de la production énergétique issue des énergies renouvelables : 14% / 20%	En 2015 : 50% des masses d'eau en bon état	9000 en 2015
Indicateurs clés	Part de la dépense totale intérieure de R&D (DIRD) dans le PIB régional :	Effectifs en R&D	Dépense annuelle en R&D :	Part des connexions à Internet haut débit proche du niveau des leaders européens :	Émission régionale des gaz à effet de serre :	Part des énergies renouvelables dans la production énergétique	Part des masses d'eau qualifiées en bon état	Nombre d'emplois créés

et des ménages en observant la progression des connexions ces 5 dernières années.

Développement durable : la quantification de l'émission des gaz à effet de serre est basée sur l'hypothèse d'un ralentissement de la production de tonne équivalent CO2 permettant de descendre en dessous de la part régionale observée actuellement.

Concernant les énergies renouvelables l'objectif fixé du doublement de la part des énergies renouvelables semble réaliste compte tenu des potentialités régionales, en particulier pour le solaire, la biomasse et les énergies hydroélectriques.

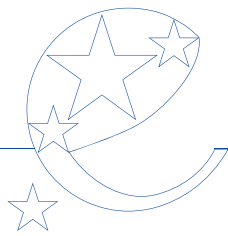
La qualité de l'eau attendue en 2015 reprend les objectifs de la directive eau en espérant d'ici à 2015 une convergence des efforts de réduction de pollution pour tous les secteurs concernés (industries, agriculture...). L'estimation des emplois créés est fondée sur les résultats de l'évaluation finale du programme Objectif 2 2000-2006 ainsi que sur le référentiel de création

emploi selon les types d'investissement élaborés par la DIACT.

En complément des indicateurs clés stratégiques présentés ci-avant, des indicateurs³⁰ (de réalisation, de résultat et d'impacts) destinés à mesurer les effets directs du programme sont présentés dans la description des axes prioritaires (cf. Chapitre 3) en lien avec chaque objectif opérationnel. La quantification de ces objectifs a été établie en tenant compte notamment des moyens alloués par le programme et des enseignements de la programmation précédente.

Par ailleurs, l'outil neutralité carbone développé par la DIACT sera utilisé pour évaluer l'impact potentiel des différents domaines d'intervention du programme sur l'émission des gaz à effet de serre. Ceci permettra d'identifier les domaines où il convient d'être particulièrement vigilant pour l'instruction des dossiers (dispositions spécifiques pendant le chantier ou l'exploitation, mesures compensatoires à prévoir, etc.).

30. Une partie des indicateurs sont extraits de la liste des indicateurs clés proposés par la Commission européenne qui figurent en 4 et ceux-ci pourront également être complétés ou adaptés en fonction de la liste des indicateurs nationaux en cours d'élaboration par la DIACT. Le numéro correspondant est indiqué le cas échéant dans les tableaux présentés au chapitre 3.



Chapitre 2 - Stratégie

3. Coordination avec les documents stratégiques régionaux

3.1. Contrat de Projets État-Région (CPER)

Le contrat de projets État-Région (CPER) constitue le principal dispositif de cadrage politique national agissant en complémentarité et en coordination avec le programme opérationnel FEDER. Les circulaires définissant le champ d'intervention des contrats de projets, en phase avec les priorités européennes de Lisbonne-Göteborg, sont cohérentes avec celles des programmes opérationnels FEDER :

recherche, soutien à l'innovation dans les PME, développement durable et politique énergétique, volets plurirégionaux.

De plus, la volonté gouvernementale privilégie une concentration des moyens financiers sur des grands projets bien identifiés, structurants pour les territoires, de portée régionale ou nationale.

Un tableau de champs d'intervention communs entre le présent programme FEDER et le projet de CPER est présenté ci-après.

Axe	FEDER	Champ d'action commun	CPER	
	Objectif		Opération(s) du grand projet	Grand projet
1	1.1. Développer la recherche finalisée et valoriser ses résultats	Infrastructures de recherche et développement et de transfert de technologie	Toutes les opérations	N° 2 Favoriser la recherche et le transfert de technologie
		Investissements dans la recherche appliquée dans le cadre de projets coopératifs	5.3. Valorisation des productions et renforcement des capacités exportatrices des filières agricoles	N°5 Soutenir la compétitivité des filières forestières et agricoles
	1.2. Faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises	Accompagnement des programmes liés aux pôles de compétitivité labellisés et de certaines actions d'autres secteurs à fort potentiel d'innovation	Toutes les opérations	N° 1 Promouvoir et soutenir le développement des pôles de compétitivité
		Certaines actions d'équipements de centres de formation	4.1. Anticiper les besoins en développement des compétences	N°4 Anticiper les mutations économiques
		Soutien à l'innovation dans les entreprises de ces filières (en particulier soutien au bois énergie, bois construction)	5.1. Accompagnement des entreprises du bois (récolte et scieries)	N°5 Soutenir la compétitivité des filières forestières et agricoles
Soutien aux démarches à l'export dans le cadre d'une stratégie régionale	5.3. Valorisation des productions et renforcement des capacités exportatrices des filières agricoles	N°5 Soutenir la compétitivité des filières forestières et agricoles		
3	3.1. Relever le défi climatique et énergétique	Promotion des modes de consommation durables Plan climat	7.1. Agenda 21 7.2. Plan climat	N°7 Prendre en compte l'environnement
		Préservation des milieux aquatiques Mise en place d'outils de planification de la gestion de la ressource Lutte contre les pollutions diffuses (actions collectives)	7.3. Plan ressources en eau	
		Développement de la culture du risque (sensibilisation et amélioration de la connaissance)	7.4. Plan risques	N°7 Prendre en compte l'environnement
		Valorisation de grands sites naturels : Vallée de la Vézère et Estuaire de la Gironde	8.2. Grands sites	N°8 Mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel
		Amélioration de la connaissance scientifique et grand public de la faune sauvage	8.3. Observatoire régional de la faune sauvage	N°8 Mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel
3	3.1.3. Promouvoir des modes durables de transport et de déplacement	Amélioration des plates-formes de fret portuaires et multimodales	6.9. Investissements dans les plateformes multimodales 6.5. Développer le fret ferroviaire et maritime	N°6 Développer le transport ferroviaire (fret et passagers)
4	Développer durablement les territoires spécifiques	Observatoire de la côte aquitaine, programme sites majeurs, développement des filières nautisme et glisse, accueil du public (plans plages, voies vertes) et des saisonniers	Toutes les opérations sauf celles relevant des activités pêche et ostréiculture	N°9 Littoral
		Programmes de rénovation urbaine sur les territoires retenus par appel à projets		N°10 Développer de façon équilibrée des territoires urbains

Le CPER mobilisera au total 1 318 millions d'euros, dont 647 de l'État et 671 de la Région.

Le présent programme régional FEDER co-financera prioritairement certains projets du CPER dans la mesure où ceux-ci contribuent pleinement aux objectifs de la stratégie du programme. Des crédits FEDER pourront être réservés à cet effet. Le suivi du programme FEDER et du CPER sera réalisé sur l'outil unique de gestion (Presage). Un tableau de bord de la programmation des projets CPER éligibles au FEDER sera tenu à jour et mis à la disposition du public. Les évaluations du CPER et du présent programme seront également coordonnées.

3.2. Plan d'Actions Stratégiques de l'État en Région Aquitaine (PASER)

Les politiques prioritaires de l'État en région Aquitaine sont déclinées en quatre orientations par le PASER, document stratégique de l'État qui ne s'accompagne pas de dotation financière spécifique :

- Mettre en valeur et développer le potentiel aquitain de ressources et de savoir-faire, cette orientation recouvre plusieurs programmes prioritaires dans les domaines de la recherche (conforter des pôles d'excellence pour la recherche et développer les pôles de compétitivité), de la promotion de l'intelligence éco-

nomique dans les PME, de l'accueil des étudiants et de la promotion des sciences et des techniques auprès des jeunes, des ressources naturelles (biodiversité, ressource en eau) et de valorisation du patrimoine.

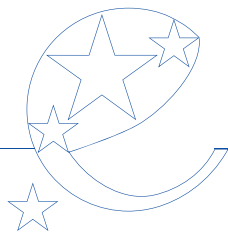
- Améliorer l'accessibilité de l'Aquitaine. Il s'agit de mener un développement équilibré des infrastructures, facteur de sécurité et de mise en valeur des infrastructures et des accès, et de construire un schéma cohérent et ambitieux de développement des réseaux de transport de l'information et de la communication.

- Améliorer la cohérence territoriale et la compétitivité de l'espace régional, veiller au développement durable du littoral aquitain, au développement équilibré des territoires, en réduisant la vulnérabilité des territoires par la vigilance et la prévention, tel est l'objectif poursuivi.

- Développer une solidarité active entre les citoyens et leur garantir l'égalité en matière de santé. Cette orientation vise à renforcer la mobilisation des acteurs contre le cancer, notamment les chercheurs, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, d'organiser le « bien vieillir », et d'assurer aux jeunes les conditions d'un meilleur avenir.

La cohérence et la complémentarité entre les orientations du PASER aquitain et le prochain programme opérationnel sont présentées dans le tableau ci-après :

FEDER		Champ d'action commun	PASER	
Axe	Objectif		Orientation n° thème	Actions prioritaires
1	1.1. Développer la recherche finalisée et valoriser ses résultats	Infrastructures de recherche et développement et de transfert de technologie	1 - Recherche	Développer les pôles d'excellence pour la recherche
	1.2. Faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises	Accompagnement des programmes liés aux pôles de compétitivité labellisés et de certaines actions d'autres secteurs à fort potentiel d'innovation	1 - Renforcer la compétitivité des PME notamment celles en lien avec les pôles de compétitivité	Veille et intelligence économique
		Certaines actions d'équipements de centres de formation	4 - Équilibre des territoires	Gestion prévisionnelle des emplois Liens emploi-formation
		Soutien à l'innovation dans les entreprises de ces filières (en particulier soutien au bois énergie, bois construction)	3 - Cohérence territoriale et compétitivité de l'espace régional	Accompagnement des efforts d'adaptation des secteurs agricoles et forestiers
2	2.1 Développer les TIC au service de la société de l'information	Développements des services TIC à la population et aux entreprises	2 - TIC	Schéma de mise en cohérence de la couverture numérique



Chapitre 2 - Stratégie

Axe	FEDER	Champ d'action commun	PASER	
	Objectif		Orientation n° thème	Actions prioritaires
3	3.2. Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine	Préservation des milieux aquatiques Mise en place d'outils de planification de la gestion de la ressource Lutte contre les pollutions diffuses (actions collectives)	1 - Ressources naturelles	Gestion durable de la ressource en eau
		Développement de la culture du risque (sensibilisation et amélioration de la connaissance)	4 - Équilibre des territoires	Réduire la vulnérabilité des territoires par la prévention des risques naturels et technologiques
		Valorisation de grands sites naturels : Vallée de la Vézère et Estuaire de la Gironde	3 - Cohérence territoriale et compétitivité de l'espace régional	Développement durable du littoral aquitain et actions spécifiques Pays Basque
		Amélioration de la connaissance scientifique et grand public de la faune sauvage	1 - Biodiversité	Gestion patrimoniale des habitats, des espèces et des paysages
	3.1.3. Promouvoir des modes durables de transport et de déplacement	Amélioration des plates-formes de fret portuaires et multimodales	2 - Accessibilité et développement équilibré des infrastructures	Infrastructures à fort enjeu territorial, dans le domaine logistique (plates-formes, cabotage)
4	Développer durablement les territoires spécifiques	Observatoire de la côte aquitaine, programme sites majeurs, développement des filières nautisme et glisse, accueil du public (plans plages, voies vertes) et des saisonniers	4 - Équilibre des territoires	Accompagner les mutations des bassins d'emploi et des territoires

Un nouveau PASER devrait être préparé fin 2007. Il s'articulera avec les orientations stratégiques du programme.

3.3. Schéma régional de développement économique (SRDE)

La stratégie du programme FEDER s'articule avec les orientations de ce schéma, en particulier en ce qui concerne :

- l'intégration de l'innovation à tous les niveaux du développement économique,
- le développement des filières d'excellence,
- le développement et la structuration des PME,
- une réponse plus adaptée aux problématiques de financement des entreprises.

4. Une synergie avec les autres programmes européens

Les autres programmes européens mis en œuvre sur la période :

- **Le programme opérationnel FSE (187M€)** : Le FSE a pour but d'encourager un niveau élevé d'emploi et d'améliorer l'emploi dans ses aspects quantitatifs et qualitatifs. Le programme opérationnel FSE 2007-2013 en Aquitaine vise à soutenir l'emploi, valoriser le capital humain et assurer l'inclusion sociale. Son action concentre près de 90% des crédits sur 3 objectifs principaux : l'adaptation des travailleurs et des entreprises

aux mutations économiques, l'amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations.

- **Le programme opérationnel FEADER (136M€)** : héritier du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), ce fonds a pour objectif l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation ; l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural par un soutien à la

gestion des terres ; l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural et la promotion de la diversification des activités économiques. Le PO FEADER est organisé en 4 axes : améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture ; améliorer l'environnement et l'espace rural ; améliorer la qualité de vie et diversifier l'économie dans les zones rurales ; réaliser des actions entreprises dans le cadre de la démarche « LEADER »³¹.

● **La coopération territoriale européenne** : issue des initiatives communautaires INTERREG³², ce programme accompagne la structuration des échanges transfrontaliers, interrégionaux et transnationaux. La France bénéficiera sur la période 2007-2013 de 68,3 M€ pour le programme transfrontalier France-Espagne, et respectivement de 33,4M€ et 33,1 M€ pour les programmes transnationaux « Espace atlantique » et « Sud-ouest européen ». Ces trois programmes de coopération territoriale permettent de stimuler les échanges entre l'économie régionale et les régions de ces différents espaces notamment dans les domaines de l'innovation et du développement durable, des services, et des activités maritimes.

● **Le Fonds européen pour la pêche** : succédant à « l'instrument financier d'orientation de la pêche » (IFOP), ses objectifs sont, pour les principaux, d'accompagner la politique commune de la pêche afin de garantir une exploitation des ressources aquatiques vivantes et de soutenir l'aquaculture pour assurer la durabilité sur les plans économique, environnemental et social ; de promouvoir un équilibre durable entre les ressources et la capacité de pêche de la flotte communautaire ; de promouvoir un développement durable de la pêche dans les eaux intérieures ; de renforcer la compétitivité des structures d'exploitation et le développement d'entreprises économiquement viables dans le secteur de la pêche.

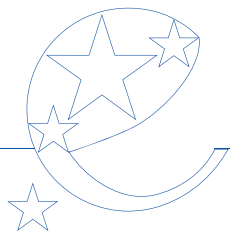
Ces deux derniers programmes sont en cours d'élaboration au moment de la rédaction du présent document.

Les tableaux suivants précisent, pour chacun des axes et objectifs de ce programme, les points d'articulation et les lignes de partage avec ces différents programmes.

31. *Leader/Leader+ encourage la mise en œuvre de stratégies originales intégrées et fait notamment une large place au partenariat et aux réseaux permettant d'échanger des expériences (voir glossaire).*

32. *Coopérations transfrontalières, transnationales et interrégionales (voir glossaire).*

FEDER		Articulations et lignes de partage			
Axe FEDER	Objectif FEDER	FEDER	FSE	FEADER	Autres
1	1.2 Faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises	Soutien aux équipements pédagogiques des centres de formation.	Formation et aide à l'insertion professionnelle des publics en difficultés	Formation professionnelle des actifs dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier ; Ingénierie territoriale	
2	2.1 Développer les TIC au service de la société de l'information	Promotion de l'usage des TIC ciblée sur les entreprises et l'administration afin d'accroître leurs performances, actions pilotes	Formations destinées à favoriser le développement du e-commerce dans les PME et à adapter les professionnels aux évolutions technologiques		
		Développer les services TIC ciblés sur la mutualisation des services de proximité et sur l'e-learning		Développer les services à la population en milieu rural à l'échelle des territoires de projets hors TIC	
3	3.1 Relever le défi climatique et énergétique	Promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie	Formation professionnelle destinée à la prise en compte du développement durable	Économies d'énergies dans le plan végétal pour l'environnement	Promotion des énergies intelligentes (programme européen Altener)
		Pour la filière bois-énergie, investissements « aval » (hors mobilisation du bois) : chaudières, etc.		Investissements « amont » des micro entreprises d'exploitation forestière y compris pour la filière bois-énergie	
		Promotion des modes durables de transport et de déplacement			Soutien aux infrastructures de transport transfrontalier (programme RTE-T) et objectif « coopération européenne »



Chapitre 2 - Stratégie

FEDER		Articulations et lignes de partage			
Axe FEDER	Objectif FEDER	FEDER	FSE	FEADER	Autres
3	3.2 Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine	Actions de sensibilisation et de prévention des risques horsFeux de forêts	...Inondations (plan Garonne)
		Préservation du patrimoine naturel et lutte contre les pollutions diffuses hormis ...	Formation professionnelle destinée à la prise en compte du développement durable	...celles liées aux activités agricoles et mise en œuvre des directives Natura 2000 (y compris pour les bénéficiaires non agricoles)	Gestion de l'eau dans l'axe interrégional Garonne (Plan Garonne) sauf affluents Gestion de la biodiversité dans le massif pyrénéen (plan massif pyrénéen)
		Promouvoir les économies d'eau hors publics agricoles Animation des actions sur les bassins versants pour la protection de l'eau dans le cadre d'un SAGE		Actions de formation et de sensibilisation vers les publics agricoles sur l'agroenvironnement Investissements dans les exploitations agricoles pour les économies d'eau	
4	4.1 Soutenir le développement durable du littoral aquitain	Mise en place d'une gestion intégrée du littoral Actions de valorisation de sites touristiques et d'amélioration de l'accueil des publics		Développement des services touristiques Autres actions de soutien au tourisme hors zone littoral	FEP : Actions directement liées aux activités pêche et culture marines Programme Coopération Espace Atlantique marine
	4.2 Soutenir le développement durable des quartiers sensibles	Investissements dédiés au développement durable des quartiers sensibles	Actions d'insertion sociale et professionnelle des publics en difficultés de ces quartiers		
	4.3 Soutenir les territoires en mutation	Diversification économique par la mise en réseau des acteurs locaux (PPP) Prioritairement des actions immatérielles et collectives	Accompagnement des salariés dans des démarches de requalification et de reclassement	Développement local des zones rurales axé sur le développement des services à la population, les aides aux micro-entreprises, le tourisme, et l'animation du développement local Actions individuelles	
Priorités transversales et conditionnalité des aides		Dispositions incitatives et prescriptives applicables à certains projets et porteurs de projet	Programme de formation destiné à la prise en compte, par les professionnels, des enjeux du développement durable.		

5. Priorités transversales et conditionnalité des aides

En application du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999, les priorités transversales suivantes sont intégrées dans le présent Programme opérationnel :

- la protection et l'amélioration de l'environnement : l'article 17 prévoit que « les objectifs des Fonds sont

poursuivis dans le cadre de la promotion de l'objectif de protéger et d'améliorer l'environnement conformément à l'article 6 du traité » ;

- le développement durable : l'article 17 prévoit que « les objectifs des Fonds sont poursuivis dans le cadre du développement durable » ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes : l'article 16 prévoit que le Programme opérationnel « veille à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes

et l'intégration du principe d'égalité des chances en ce domaine lors des différentes étapes de la mise en œuvre des Fonds » ;

– la non-discrimination : l'article 16 prévoit que le Programme opérationnel « prévienne toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle lors des différentes étapes de la mise en œuvre des Fonds et notamment dans l'accès aux Fonds. En particulier, l'accessibilité aux personnes handicapées est l'un des critères à respecter lors de la définition d'opérations cofinancées par les Fonds et à prendre en compte pendant les différentes étapes de la mise en œuvre ».

Une attention particulière est également portée aux actions innovantes dans le cadre du programme.

5.1. Environnement et développement durable

5.1.1. Contexte

Les stratégies de Göteborg et de Lisbonne, l'applicabilité de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 (évaluation des incidences sur l'environnement), et le diagnostic du programme opérationnel aquitain soulignant les atouts et les fragilités de la région Aquitaine déterminent de manière explicite la nécessité de mettre en place pour l'ensemble du programme Feder 2007-2013, comme un des éléments du renforcement de la compétitivité régionale, des dispositions transversales de promotion et de valorisation du développement durable et de l'atout environnemental.

5.1.2. Cadrage général

Les enseignements tirés de la mise en œuvre du précédent programme 2000-2006 et les dispositifs d'aides conditionnés au respect de critères environnementaux et de développement durable incitent à mettre en place des dispositions transversales lisibles, opérationnelles et bénéficiant d'un accompagnement dès l'instruction du dossier.

La définition de ces dispositions transversales doit donc s'accompagner de la détermination de critères ou cahier des charges précis, de modalités d'instruction enrichissant les échanges avec le porteur de projet mais n'alourdissant pas la procédure, de la mise en place d'une capacité d'expertise financée sur l'assistance technique permettant l'accompagnement du projet de sa conception à sa réalisation, et de la fixation de conditions de contrôle adaptées et réalistes.

L'objectif de ces dispositions transversales est de confirmer le réflexe chez tous les porteurs de projets non

seulement de respect de la réglementation existante, mais également d'un questionnement de développement durable dès la conception du projet et tout au long de son développement et de sa réalisation ; ce positionnement pédagogique initial se veut donc d'abord incitatif, mais il s'accompagne de dispositions formelles obligatoires montrant la volonté du partenariat de bâtir un programme ayant une cohérence d'ensemble s'inscrivant concrètement dans le développement durable et de limiter l'impact sur l'environnement des investissements matériels.

5.1.3. Dispositions

A) Une mise en perspective sur le développement durable et les enjeux environnementaux de l'Aquitaine
S'appuyant sur 4 dispositions complémentaires

- *La sensibilisation et la formation des acteurs du PO au développement durable autour d'un outil commun et d'une capacité d'expertise partagée*

Les animateurs, les instructeurs, les membres des comités techniques et de programmation bénéficieront de sessions de sensibilisation et de formation à la prise en compte du développement durable et des enjeux environnementaux.

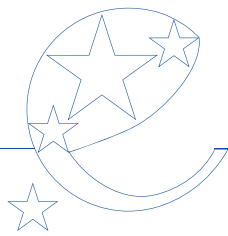
Cette formation sera organisée notamment autour d'un outil commun d'analyse choisi parmi les grilles d'analyse existantes disponibles les plus opérationnelles et correspondant le mieux au périmètre des critères transversaux de la Commission.

- *La distribution à tous les candidats porteurs de projets d'une plaquette sur le développement durable et d'une note spécifique relative à l'inscription des projets Feder dans l'environnement aquitain*

La plaquette sur le développement durable rappellera les enjeux nationaux et régionaux et explicitera les outils d'appropriation de la démarche, avec notamment la grille unique d'analyse qui sera retenue et son dispositif d'accompagnement.

La note environnementale comprendra un argumentaire général, s'appuyant sur le diagnostic environnemental et soulignant les faiblesses, les menaces et les atouts de l'Aquitaine en matière environnementale (analyse Swot), des exemples de questionnements sectoriels (cf. annexe III.1) et un référentiel bibliographique et technique (avec les coordonnées des acteurs compétents et les bases réglementaires préalables).

L'objectif de ce dossier développement durable/environnement est de sensibiliser tous les porteurs de projets. Il se situe au niveau incitatif. Il devrait permettre au porteur de projet le plus en amont possible d'apprécier l'impact potentiel des différentes options techniques possibles de son projet, et de l'adapter si nécessaire.



Chapitre 2 - Stratégie

● Une obligation d'utilisation de la grille d'analyse pour tous les porteurs de projet d'un coût total supérieur à 2M€

Tous les projets supérieurs à 2M€ devront être évalués sur la base de la grille d'analyse de développement durable retenue; la complétude du dossier au niveau de l'instruction ne pourra être validée que si cette grille complétée est fournie. Pour les projets inférieurs à 2 M€, l'utilisation de la grille est conseillée, mais non obligatoire.

Pour les projets supérieurs à 2M€, il n'y a pas une obligation de résultats normés, mais d'abord une obligation de moyen (l'utilisation de la grille); par contre si l'analyse des résultats de la grille montre un profil déséquilibré ou un résultat négatif ou défavorable dans une ou plusieurs thématiques de développement durable, une discussion entre le porteur de projet et l'instructeur sera nécessaire, et si le projet ne peut être amendé, ces éléments seront portés à la connaissance des comités technique et de programmation.

L'objet est donc de fournir au porteur de projet un outil d'autodiagnostic qui constituera un des éléments de dialogue dans l'instruction du dossier.

● L'adossement de ce dispositif à une capacité d'expertise accessible à tous les partenaires

Dans le cadre de l'assistance technique et après appel d'offres, un organisme doté de capacités d'expertise sera retenu pour à la fois effectuer les formations et les sensibilisations évoquées ci-dessus, servir de point d'appui et de conseil aux animateurs et instructeurs, et le cas échéant expertiser certains dossiers complexes (l'utilisation d'une grille unique et le recours à un seul organisme permettra un traitement homogène des dossiers, et la capitalisation des enseignements sur l'application de cette méthode).

B) Des critères transversaux d'éligibilité des projets comprenant des investissements matériels

Une attention particulière devra être apportée aux éco-conditions dans tous les domaines d'intervention qualifiés de sensibles par l'évaluation environnementale.

● Des écoconditions pour tous les projets comprenant une construction

En cohérence avec le plan Climat régional, et notamment avec son volet « écoconstruction », tous les porteurs de projets comprenant une construction sont soumis aux règles d'écoconditionnalités reprenant celles adoptées par le conseil régional dans sa délibération du 19 décembre 2005 pour les aides à la construction régionale complétée par un volet concernant la construction bois (cf. annexe III.2).

● Des écoconditions pour tous les projets d'investissement matériel hors construction (supérieur à 200 000 €)

Le principe de base est celui d'une justification des choix d'investissement au regard de la problématique environnementale. Deux types d'impact sont privilégiés; ils seront analysés et devront avoir un bilan positif, neutre ou intégrer des mesures compensatoires :

- impact énergétique et climatique : bilan consommation énergétique, émission de gaz à effet de serre
- impact sur la ressource en eau : bilan quantitatif et qualitatif sur la ou les masses d'eau concernées

Pour ces deux rubriques (construction et hors construction), le dossier d'instruction devra intégrer ces éléments et l'engagement du maître d'ouvrage de respecter les éco-conditions constitue un préalable à la programmation du dossier. Pour le paiement du solde de l'aide le porteur de projet devra attester sur l'honneur la conformité de la réalisation; des contrôles aléatoires du service fait seront organisés. L'organisation du chantier de réalisation devra faire l'objet d'une attention particulière; pour les opérations d'un coût total supérieur à 1 M€ l'adoption d'une charte type « chantier vert » sera demandée.

C) Un accompagnement volontariste des porteurs de projets pour favoriser leur engagement dans des démarches de développement durable (centré sur les porteurs de projets de plus de 200 000 €)

Une des valeurs ajoutées du programme FEDER 2007/2013 est d'accompagner effectivement les porteurs de projet dans l'appropriation d'une démarche concrète de développement durable, facteur de gain de compétitivité; cette transition peut emprunter des cheminements et des rythmes diversifiés; il a été établi une liste de critères sur un éventail assez large, et il est proposé d'accompagner les porteurs de projet dans le développement ou l'engagement dans une ou plusieurs de ces démarches de développement durable parmi une liste d'une douzaine (en annexe III.3). Le projet de liste est centré sur la structure porteuse du projet; il est différencié selon le type de porteur de projet (entreprise ou collectivité).

Ces démarches pourront bénéficier au niveau de l'animation, de l'instruction et de l'expertise d'un appui technique adapté à chaque situation.

5.2. Égalité des chances femmes/hommes

En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les programmes européens FEDER et FSE doivent contri-

buer à assurer une égalité des chances pour l'accès à des emplois durables. La contribution du volet régional du fonds social européen (FSE) vise plus particulièrement les publics féminins les plus en difficultés notamment par des formations qualifiantes. La contribution du programme régional FEDER en matière d'égalité des chances portera prioritairement sur :

- la mixité des formations et des emplois, sur un égal accès aux postes à responsabilités et à la prise de décision,
- l'entrepreneuriat des femmes,
- l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle, prenant en compte les aspirations aussi bien des femmes que des hommes.

Dans le programme FEDER, cette priorité communautaire est prise en compte de manière transversale par les critères de développement durable qui intègrent des dimensions environnementales et sociales. Ainsi, chaque projet dont le coût total est supérieur à 2 M€ doit faire l'objet d'une évaluation par le porteur lui-même de son impact sur cette priorité selon la grille retenue et comprenant au moins un critère portant sur l'égalité des chances. De plus, pour les porteurs de projets dont le coût total est supérieur à 200 000 €. Il est proposé de les accompagner dans le développement de l'engagement dans une ou plusieurs démarches de développement durable. Parmi celles-ci figure la meilleure prise en compte de l'égalité des chances (cf. annexe III.3).

D'autre part, certaines actions prévues dans le programme visent à réduire les inégalités femmes/hommes :

- promotion des métiers scientifiques et techniques pour laquelle l'objectif est d'inciter davantage les jeunes filles à s'orienter vers des carrières scientifiques ou techniques et dans les filières où elles sont encore trop peu présentes,
- appui spécifique à la création et à la reprise d'entreprises (dynamiser les réseaux d'appui aux femmes créateurs d'entreprise...),
- prise en compte du développement durable en matière de déplacement (conciliation vie privée – vie professionnelle).

5.3. Innovation et projets pilotes

L'objectif de l'expérimentation de nouvelles actions est de tester des idées et approches innovantes et d'identifier celles qui pourront être généralisées pour nourrir la stratégie régionale. Dans le cadre de ce programme, les idées ou approches innovantes mises en œuvre sont promues :

- Par l'axe 1 dédié au développement du système d'innovation régional et d'accroissement du potentiel d'innovation des entreprises.
- De façon transversale, dans l'ensemble des axes prioritaires du programme FEDER, par des projets pilotes qui peuvent être des projets « tests » de courte durée et qui, dès lors qu'ils ont prouvés leur utilité, peuvent être développés.

Le suivi et l'évaluation des actions innovantes sont examinés par le comité de suivi du programme.

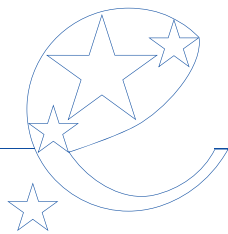
6. Une stratégie d'ouverture de la région vers l'international

L'ouverture à l'international constitue un des éléments clés de l'innovation. La mobilité des femmes et des hommes que les liens avec d'autres régions partenaires induisent, l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques, la mise en réseau d'acteurs sont autant de richesses et d'atouts que l'Aquitaine doit saisir et développer.

C'est pourquoi ce programme souhaite encourager et promouvoir en leur reconnaissant un caractère prioritaire les actions intégrant une coopération avec une ou plusieurs régions européennes.

Principalement orienté vers l'échange de bonnes pratiques et le transfert d'expériences entre partenaires européens, les actions de coopération viseront essentiellement à :

- améliorer l'efficacité des politiques et des outils destinés à la compétitivité et à la cohésion ;
- identifier des solutions inédites à des problèmes similaires pour lequel le cadre régional ou national se relève inadapté ;
- valoriser les atouts et les savoir-faire aquitains et renforcer ainsi la notoriété de la région sur la scène internationale.



Chapitre 2 - Stratégie

Les pistes d'échanges pourraient notamment se dégager dans les domaines suivants :

- recherche, technologies de l'information et de la communication (TIC), santé et agriculture,
- rapprochement entre branches d'activités identiques : métallurgie - mécanique - aéronautique, et santé - agriculture en particulier,
- préoccupations énergétiques (effort très important engagé en Navarre sur les énergies renouvelables – éolienne et biomasse),
- gestion d'espaces « sensibles » limitrophes (littoral, montagne),
- inter-opérabilité des moyens de transport.

1% environ de l'enveloppe du programme pourra être consacrée à de telles actions de coopération avec

d'autres régions françaises ou européennes. La vocation de ces actions de coopération étant de susciter des partenariats et de familiariser l'ensemble des acteurs aquitains aux démarches de coopération.

Les actions potentiellement éligibles aux programmes de coopération européenne auquel l'Aquitaine participe (Programmes France-Espagne, espace atlantique et espace sud-ouest européen) ne pourront pas être soutenues dans le cadre du présent programme. Toutefois, une complémentarité sera recherchée entre les programmes pour une efficacité optimale de l'appui communautaire.

Par ailleurs, l'Aquitaine souhaite contribuer aux réseaux développés dans le cadre de l'initiative communautaire « Les régions actrices du changement économique ».

7. Enseignements des évaluations ex-ante et environnementale

7.1. Évaluation ex ante

7.1.1. Déroulement de l'étude

La préparation du programme opérationnel a été accompagnée d'une évaluation ex ante visant à apprécier la pertinence du diagnostic et de la stratégie, ainsi que la qualité du dispositif de mise en œuvre envisagé.

L'étude qui s'est déroulée de mai 2006 à décembre 2006 a été réalisée par le Cabinet MC2 consultants (Toulouse). L'évaluation a donné lieu à deux rapports intermédiaires et un rapport final correspondant aux grandes étapes de préparation du programme : diagnostic/analyse forces/faiblesses, stratégie et axes prioritaires, dispositif de mise en œuvre et indicateurs. Chaque conclusion intermédiaire a été présentée au comité de pilotage en séance plénière.

Le résumé de l'étude est présenté en annexe V et le rapport d'évaluation est mis à la disposition du public sur le site de la Préfecture de région³³.

L'autorité de gestion a mis à disposition du cabinet l'ensemble des documents de références ainsi que les contributions écrites des partenaires et les versions successives du projet de PO. Des échanges réguliers avec le cabinet dans le cadre d'un groupe de travail « mise en œuvre » ou directement avec les partenaires impliqués dans la préparation du PO ont permis la confrontation des points de vue. Le caractère provisoire et la disponibilité tardive de nombreux documents de références n'ont cependant pas facilité les

conditions de l'exercice et ont légèrement décalé le calendrier des travaux.

Concernant le déroulement de l'étude, le cabinet souligne³⁴ « dès le démarrage une volonté affirmée des partenaires de faire de l'évaluation un outil au service de la qualité du programme, un objectif de réactivité réciproque, une adhésion forte des rédacteurs du PO à la démarche d'évaluation ».

7.1.2. Principaux enseignements de l'évaluation ex ante

Si la majorité des préconisations a pu être prise en compte dans les versions successives du projet de Programme opérationnel, certaines sont cependant restées en retrait, ne correspondant pas à des options stratégiques ou opérationnelles retenues ou bien seront seulement valorisées lors de la préparation des documents de mise en œuvre.

Les résultats de l'évaluation pris en compte au cours de l'élaboration du PO figurent en fin de chaque chapitre du rapport final. Les principaux enseignements sont évoqués ci-dessous.

● Les leçons de l'expérience : l'analyse détaillée des évaluations des programmes 2000-2006 a permis d'approfondir le diagnostic et de préciser la stratégie, de relever les risques potentiels à prendre en compte pour la prochaine période de programmation ainsi que les bonnes pratiques à capitaliser (chapitre 1). Certaines pratiques

33. www.aquitaine.pref.gouv.fr/rubrique/programmes_europeens_2007-2013, programme compétitivité régionale et emploi FEDER.

34. Introduction du rapport final de l'évaluation ex ante, MC2.

préconisées pour la mise en œuvre devront cependant être adaptées au nouveau contexte thématique.

- Le lien diagnostic stratégie : l'étude a abouti à compléter le diagnostic de manière à renforcer la justification de la stratégie, la cohérence avec les documents cadres nationaux et européens (chapitre 2). À noter que le diagnostic a été volontairement ciblé sur les domaines d'intervention du programme.

- La cohérence « interne et externe » du programme : l'examen de la hiérarchisation des différents niveaux d'intervention du PO (axe, objectif, domaine, action), de leur articulation entre eux et l'identification de leur recoupement possibles a permis d'ajuster le programme, de définir plus précisément le contour de chacun des domaines d'intervention et a abouti à une meilleure articulation avec les autres programmes européennes (chapitre 3). Il faudra cependant veiller à traduire cette articulation stratégique dans les modalités de mise en œuvre.

- Les résultats attendus (chapitre 4) : les indicateurs de diagnostic sont jugés représentatifs de l'état du territoire et la quantification des objectifs traduit l'ambition de la stratégie régionale, leur faisabilité est vérifiée. Cependant des précisions devront être apportées dans les documents d'application (plan d'évaluation) concernant les méthodes de collecte.

- Le dispositif de mise en œuvre (chapitre 5) : l'analyse du projet de dispositif de mise en œuvre a permis de relever les conditions nécessaires à une bonne qualité de mise en œuvre du programme en particulier concernant le renforcement de l'animation et de la communication. Certaines suggestions seront prises en compte dans la phase d'application du programme.

7.2. Évaluation environnementale

Conformément à la directive 2001/42³⁵, ce programme a fait l'objet d'une évaluation de ses incidences attendues sur l'environnement. L'évaluation qui a été réalisée par le Cabinet Ectare (Toulouse) s'est déroulée de mai à décembre 2006 concomitamment à l'évaluation ex ante. Le résumé du rapport est annexé au présent document (annexe V). Cette évaluation vise à s'assurer d'un niveau élevé de protection de l'environnement, de l'intégration des préoccupations environnementales et de la promotion du développement durable dans le cadre du programme.

7.2.1. Déroulement de l'étude et méthodologie

L'étude s'est appuyée sur les travaux du groupe « environnement » mandaté pour préparer le diagnostic environnemental, pour proposer des actions priori-

taires dans ce domaine ainsi qu'un dispositif d'éco-conditionnalités des aides du programme. Par ailleurs, l'étude prend en compte l'avis de l'autorité environnementale (DIREN) et les résultats de la consultation publique prévue par la directive.

L'incidence environnementale a été évaluée selon 4 critères que sont la nature de l'incidence, son échelle, sa fréquence et son niveau d'incertitude. À noter que l'expertise porte sur le programme lui-même et non sur les projets qui pourraient être soutenus. En effet, la nature de ces projets (investissement matériel/immatériel), leur localisation, leur nombre et leur dimension sont difficiles à appréhender à l'avance. L'analyse a donc dû tenir compte de ces incertitudes et privilégier une approche plus qualitative.

Cette étude s'est articulée avec l'évaluation ex ante qui traite dans un chapitre spécifique³⁶ de la prise en compte des résultats de l'évaluation stratégique environnementale. Les principaux enseignements sont présentés ci-après.

7.2.2. Les enseignements de l'évaluation environnementale

Les conclusions ont porté principalement sur plusieurs éléments :

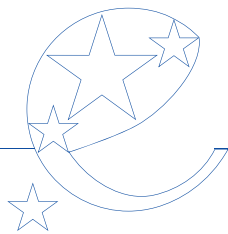
- L'évaluateur confirme d'une part la prise en compte explicite de l'environnement dans le programme comme orientation prioritaire (axe dédié et critères transversaux) et d'autre part l'inscription du programme dans le cadre stratégique communautaire et national ainsi que dans le cadre des objectifs internationaux. L'analyse menée écarte la nécessité de dispositions correctrices au niveau de la stratégie du programme.

- L'évaluation met en évidence une incidence globalement positive du programme sur l'environnement, et en particulier sur la biodiversité et la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Détaillée par domaine d'intervention le cabinet identifie des incidences très positives sur 5 domaines, positives sur 4, neutres sur 10 et négatives sur 2 domaines. Il souligne par ailleurs que si l'axe 1, dédié à l'économie de la connaissance, est le plus susceptible de générer des incidences négatives sur les ressources naturelles et le cadre de vie, il contribuera également à un effort accru des investissements en faveur des économies d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

- L'étude souligne l'intérêt et l'importance de la mise en place d'un dispositif d'écoconditionnalités pour sensibiliser d'avantage les porteurs de projets et améliorer l'impact des projets soutenus sur l'environnement (principalement pour les opérations d'investissement matériel).

35. Directive 2001/42 du Parlement et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation de certains plans et programmes sur l'environnement.

36. Chapitre 7 du rapport d'évaluation ex ante, MC2 consultants.



Chapitre 2 - Stratégie

37. Chapitre V
rapport d'évaluation
environnementale,
Ectare.

L'évaluation effectue une analyse critique du dispositif des éco-conditionnalités préconisant une phase d'expérimentation pour valider le mode opératoire auprès des services instructeurs d'une part et d'autre part des porteurs de projet.

- Évaluation de l'impact du programme : l'évaluateur propose également un dispositif de suivi à l'échelle globale du programme en définissant au niveau de chaque domaine d'intervention et pour chaque enjeu environnemental des indicateurs de suivi et en constituant une base de données spécifique pour l'évaluation de l'impact environnemental du programme.

7.2.3. Les résultats de la consultation publique³⁷

La consultation publique s'est déroulée du 1^{er} au 31 octobre 2006. Le dossier de consultation constitué d'une version du programme opérationnel, du rapport environnemental et de l'avis de l'autorité environnementale a été mis en ligne sur Internet. Une plaquette d'information a été largement diffusée ainsi que des versions imprimées du dossier de consultation. Un questionnaire a été proposé, interpellant sur les problématiques environnementales du programme.

Malgré les efforts réalisés en matière de communication seulement 17 questionnaires ont été renseignés. Les réponses reçues témoignent du fait que l'analyse environnementale est très largement partagée par les personnes ayant répondu à la consultation. Une majorité considère que les dispositions envisagées pour favoriser la prise en compte de l'environnement

sont réalistes. Plusieurs personnes auraient cependant souhaité que ces dispositions aillent plus loin, d'autres redoutent, au contraire, les contraintes excessives liées aux contrôles.

Ces résultats témoignent d'une sensibilisation croissante des acteurs aux questions environnementales et d'une attente forte de résultats vis-à-vis du programme dans ce domaine.

7.2.4. Suites à donner : le défi d'une mise en œuvre de qualité.

Le rapport souligne que la qualité de mise en œuvre est un facteur essentiel de l'incidence environnementale du programme.

Dans ce cadre, pour donner suite aux préconisations de l'évaluateur environnemental, de l'autorité environnementale et prendre en compte les attentes recueillies lors de la consultation, l'autorité de gestion s'engage à :

- sensibiliser les porteurs de projets aux écoconditionnalités : il s'agit dès le démarrage du programme de valider le dispositif d'écoconditionnalités, de vérifier son caractère opérationnel et de mobiliser les acteurs concernés par sa mise en œuvre.
- mettre en place un plan d'évaluation de programme approprié : par le suivi d'indicateurs environnementaux fiables et facilement mobilisables.
- prévoir une restitution régulière : les résultats environnementaux visibles du programme sont présentés dans les rapports annuels et lors de chaque comité de suivi et diffusés à destination du grand public.